

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE FAVERGES-SEYTHENEX**

Séance du 02 mars 2026

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqué le 24 février 2026 s'est réuni le 02 mars 2026 à 18 heures 00 en session ordinaire, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Christine DUMONT-THIOLLIERE, Vice-Présidente.

Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 9

Absent excusé avec procuration : 2

Absents excusés sans procuration : 6

Votants : 11

Etaient présents :

Mesdames Agnès BALLIEU, Brigitte BOISSON, Christine DUMONT-THIOLLIERE, Irène GURRAL, Christiane OLLIER-SAUZEA, Ilda ROVELLI.

Messieurs Jean-Jacques AQUILINA, Yves CREPEL, Dominique GOUSSARD.

Etaient excusés et ont donné pouvoir :

Monsieur Jacques DALEX a donné pouvoir à Madame Christine DUMONT-THIOLLIERE.

Monsieur François HUSAK a donné pouvoir à Madame Ilda ROVELLI.

Etaient absents excusés :

Madame Fabienne CURTET.

Monsieur Jean-Paul POISEAU.

Etaient absents :

Mesdames Thérèse CARRETTE, Roseline SUSCILLON, Jeannie TREMBLAY-GUETTET.

Monsieur HUNZIKER Pierre.

Madame Christiane OLLIER-SAUZEA a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

OBJET

N° 01.26

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES EXERCICE 2026

Madame Christine DUMONT-THIOLLIERE, Vice-Présidente, rappelle qu'en application des articles L 2312-1 et L 1612-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour les collectivités et établissements publics de 3500 habitants et plus, le Président organise au sein de l'organe délibérant dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Ce débat s'appuie sur un Rapport d'Orientations Budgétaires présentant le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales du CCAS pour son budget primitif.

Le vote du budget est prévu en avril prochain.

Le rapport constitue le support du Débat d'Orientation Budgétaire du CCAS dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Par conséquent, il est demandé aux membres du Conseil d'Administration,

De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2026 ci-joint annexé.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- ✎ Prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2026 ;
- ✎ Autorise le Président ou toute personne dûment autorisée à mettre en œuvre la présente délibération.

La secrétaire de séance,

Christiane OLLIER-SAUZEA

La Vice-Présidente

Madame Christine DUMONT-THIOLIERE

Acte rendu exécutoire

Après envoi en Préfecture

Le : 05 MARS 2026

Et publication ou notification

Du : 05 MARS 2026

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception en Préfecture d'Annecy ;
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.